

# ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLES 2026 DES PRODUCTEURS DE GRAINS DU QUÉBEC ET DES SYNDICATS AFFILIÉS

## BULLETIN D'INFORMATION



AGA 2026

POUR UNE  
AGRICULTURE  
PROSPÈRE  
ET DURABLE

Un vrai plan  
d'action!

PRODUCTEURS DE  
GRAINS  
DU QUÉBEC

Encore cette année, la production de grains au Québec a été marquée par de nombreux changements, mettant à l'épreuve la capacité d'adaptation et la résilience de nos fermes et de nos entreprises. Ce bulletin d'information offre un aperçu des principaux dossiers et enjeux qui ont façonné l'année et qui continueront d'évoluer au cours des prochains mois.

Pour un portrait complet de l'avancement des travaux, nous vous invitons à participer à l'assemblée générale annuelle (AGA) de votre syndicat affilié ainsi qu'à celle des Producteurs de grains du Québec, qui se tiendra les 26 et 27 mars 2026 à Drummondville.

Les AGA des PGQ et de leurs syndicats affiliés demeurent des moments privilégiés pour s'informer, échanger et contribuer à l'avenir du secteur. Plus que jamais, votre présence et votre engagement comptent!



### Pénurie de maïs et menaces tarifaires

La dernière année a été marquée par deux enjeux majeurs : la pénurie de maïs et les menaces tarifaires. De septembre 2024 à mars 2025, les valeurs de référence pour l'exportation ont été supérieures aux prix locaux, permettant au Québec de tirer profit du marché international, notamment l'Europe. D'ailleurs, l'Irlande est devenue le premier importateur de maïs en 2024-2025, devant les États-Unis. Le maïs québécois s'est fait plus rare, entraînant une diminution des stocks et une hausse des bases locales. La base pour livraison immédiate est passée de -0,09 \$ US/bu en moyenne en janvier 2025 à 1,32 \$ US/bu en août de la même année. De plus, la saison de culture du maïs en 2025 a été très difficile, engendrant une récolte inférieure à la demande locale à 2,95 millions de tonnes. Par conséquent, les producteurs peuvent s'attendre à ce que les bases locales restent élevées en 2026, suivant de très près la valeur de référence pour l'importation.

Les menaces tarifaires du président américain envers le Canada ainsi que ses autres partenaires commerciaux, particulièrement la Chine, sont encore d'actualité en 2026.

Bien que les grains soient protégés par l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM), le marché a évolué sous d'énormes incertitudes politiques et économiques.

De plus, Pékin a appliqué des tarifs de 100 % sur l'huile et le tourteau de canola du Canada en mars 2025 et de 75,8 % sur la graine de canola en août 2025. La Chine est la première consommatrice de canola canadien à l'étranger et la deuxième en tourteau.

### Coûts de production

Les travaux afin de réaliser les coûts de production du maïs-grain et du soya, des grains biologiques et de la production de grains de semences se sont poursuivis et les résultats seront connus dans le courant de 2026. Il est aussi projeté que les coûts de production de quelques cultures émergentes (seigle, sarrasin et pois secs) soient entamés en 2026.



Producteurs de grains du Québec

555, boul. Roland-Therrien, bureau 505, Longueuil (Québec) J4H 4G4

450 679-0540, poste 8743 | [www.pqq.ca](http://www.pqq.ca) | [info@pqq.ca](mailto:info@pqq.ca)



## Une année électorale en vue



En 2025, le 50<sup>e</sup> anniversaire des PGQ a permis de célébrer un demi-siècle de réalisations, tout en tournant le regard vers l'avenir. Une série d'initiatives a marqué l'année, dont la toute nouvelle Caravane des grains des PGQ, le projet *50 recettes pour nos 50 ans* et la tenue d'un souper gala, qui a notamment été l'occasion de présenter des capsules vidéo résumant les étapes marquantes de l'histoire de l'organisation et de réunir des invités distingués.

En 2026, année d'élections provinciales, les PGQ se préparent à poser des gestes forts pour faire rayonner le rôle essentiel des productrices et producteurs de grains dans la société. Sous l'initiative *On nourrit le Québec*, plusieurs actions à portée politique et médiatique verront le jour : diffusion d'un communiqué et d'une vidéo dans les médias, transmission de lettres aux différents partis politiques pour faire valoir nos attentes envers le parti qui sera élu, rencontres des candidates et candidats aux élections, placements dans divers médias, etc.

L'objectif est clair : faire reconnaître notre contribution, renforcer notre voix collective et nous assurer que les enjeux des producteurs de grains soient entendus là où se prennent les décisions.

## Changements au Code de gestion des pesticides

Le report administratif de l'entrée en vigueur du règlement sur l'utilisation des semences enrobées de pesticides a pris fin en août 2025. Les producteurs doivent se conformer à toutes les exigences de la nouvelle réglementation dès l'achat des semences pour la saison de 2026. Un certificat ou un permis sont obligatoires pour l'achat et la manipulation de semences enrobées de pesticides pour les huit cultures visées par le règlement. Compte tenu de l'importance de ce changement, il est essentiel de bien comprendre les nouvelles conditions d'utilisation.

## Modifications au Code de gestion des matières résiduelles fertilisantes

Un nouveau Code de gestion des matières résiduelles fertilisantes (CGMRF) est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2025. Celui-ci introduit entre autres de nouvelles exigences pour encadrer les substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (SPFA). Le CGMRF apporte aussi des modifications significatives à la gestion, au stockage et à l'épandage des matières résiduelles fertilisantes (MRF). Le ministère de l'Environnement travaille sur les outils d'information destinés aux intervenants de la filière des MRF.

Les utilisateurs sont invités à faire attention aux nouvelles exigences du Code, sachant qu'il renvoie à d'autres règlements et que les sanctions administratives pécuniaires ont considérablement augmenté dans certains cas.

## ASRA

Le programme ASRA versera de nouveau des compensations cette année. Les PGQ ont collaboré avec la FADQ pour commenter les paramètres des avances et du paiement final.

Les travaux de mise à jour des revenus stabilisés se sont poursuivis en 2025, avec la finalisation de la nouvelle enquête de coût de production pour les céréales et le canola. Les PGQ ont activement participé aux rencontres du comité sectoriel mis en place pour assurer le suivi de l'étude auquel siègent la FADQ, le MAPAQ et le CECPA.

Les PGQ ont soulevé certains enjeux et demandé que certains points soient approfondis pour mieux comprendre les résultats. Des discussions et ajustements ont été effectués lorsque nécessaire. Les nouveaux coûts de production seront connus au printemps 2026 et seront appliqués dès l'année d'assurance 2026.

## ASREC

Les PGQ ont continué de suivre la révision du programme ASREC et ont soumis plusieurs commentaires à la FADQ sur les changements envisagés.

De nouvelles mesures relatives à l'ASREC devraient être mises en place dans la prochaine année telles que l'introduction d'une mesure pour limiter les impacts d'une année catastrophe sur le calcul de la prime et une révision de la cartographie des cumuls UTM pour mieux représenter les nouvelles réalités agroclimatiques.

## Le Programme de paiements anticipés : le virage numérique confirmé

En 2025, le Programme de paiements anticipés (PPA) administré par les PGQ sous les directives d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) a renforcé le succès de son virage numérique amorcé l'année précédente.

Globalement, en débutant les inscriptions le plus tôt possible pour être en mesure de faire un maximum de versements d'avances dès le 1<sup>er</sup> avril, la rapidité de traitement a été au rendez-vous durant toute la saison, à la grande satisfaction des producteurs concernés.

En autant que AAC fixe rapidement la limite sans intérêt, officiellement revenue à 100 000\$, minimalement à 250 000\$, voire 350 000\$, la saison du PPA 2026-2027 débutera le plus tôt possible au courant du mois de mars 2026.

